

CAISSE DES ECOLES DE SOLLIÈS-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

OBJET :

Budget Unique 2025

N° 4 / 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 17h00

Les membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 19/03/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Madame VIVES Marie-Christine, Madame AVRIL Nathalie, Madame LEMOINE Aurélie, Madame MARTINEZ Vanessa.

Absents excusé(s) : Monsieur CASTEL Roger.

Absents(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur DUCROS Yann.

Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles, présente à l'assemblée le budget primitif 2025 lequel est équilibré en section de fonctionnement à 25 648.66 €

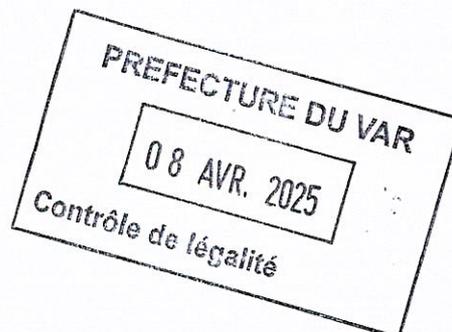
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu :

- de la transmission en Préfecture, le - 8 AVR. 2025
- de la publication, le - 9 AVR. 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

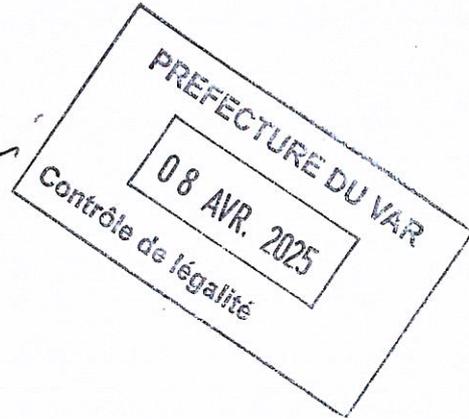
Date de convocation : 19/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Solliès-Ville, le 03/04/2025



[Handwritten signature]



Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Solliès-Ville, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

AVRIL Nathalie	<i>[Signature]</i>
BROUSSAIS Jean-Jacques	<i>[Signature]</i>
CASTEL Roger	<i>Excusé</i>
DUCROS Yann	<i>[Signature]</i>
FOUASSE Bénédicte	<i>[Signature]</i>
LEMOINE Aurélie	<i>[Signature]</i>
MARTINEZ Vanessa	<i>[Signature]</i>
VIVES Marie-christine	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.